

<https://www.pressegauche.org/Enfants-expulses-de-CPE-La-FIPEQ-CSQ-fait-deux-demandes-pressantes-a>
u



Enfants expulsés de CPE - La FIPEQ-CSQ fait deux demandes pressantes au gouvernement



- Communiqués -
Date de mise en ligne : mardi 26 mars 2019

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

MONTRÉAL, le 26 mars 2019 - La Fédération des intervenantes en petite enfance du Québec (FIPEQ-CSQ) a pris connaissance avec étonnement d'histoires d'enfants ayant des besoins particuliers (EBP) qui ont été expulsés de centres à la petite enfance (CPE).

« C'est intolérable qu'en 2019, notre société ne soit pas capable d'offrir des services aux enfants ayant des besoins particuliers. Comprenons-nous bien : les éducatrices sont des professionnelles de tous les 0-5 ans. Le problème, c'est le système de subvention qui est en cause », déclare d'entrée de jeu la présidente de la FIPEQ-CSQ, Valérie Grenon. La FIPEQ-CSQ offre d'ailleurs aux parents aux prises avec des expulsions de communiquer avec elle via sa page Facebook afin de les aider à relocaliser leurs enfants en CPE ou dans un milieu familial public.

Rappelons que tous les CPE doivent accueillir des EBP. En milieux familiaux publics, 70 % en ont accueilli.

Demande no 1 - De la souplesse pour les enveloppes

La FIPEQ-CSQ presse le gouvernement d'agir afin que des situations comme celles qui ont fait la manchette ne se reproduisent plus jamais. Notamment, elle demande au ministre de la Famille de mettre fin aux enveloppes fermées et de faciliter l'octroi de celles-ci. « En ce moment, c'est une véritable loterie pour les parents et les enfants. En fonction du mois où l'enfant est diagnostiqué, on peut lui demander de patienter jusqu'à l'année financière suivante. C'est une aberration bureaucratique », dénonce Mme Grenon.

De plus, la FIPEQ-CSQ estime que les montants octroyés pour les enfants ayant des besoins particuliers doivent être bonifiés et être plus flexibles. « C'est parfois un parcours de la combattante pour nos membres de s'assurer que les enfants obtiennent tout le soutien dont ils ont besoin. On doit offrir plus de flexibilité dans le soutien aux enfants ayant des besoins particuliers », demande Mme Grenon.

Demande no 2 - De l'argent dédié à l'enfant uniquement

Depuis plusieurs années, la FIPEQ-CSQ documente des cas d'abus de directions qui ont utilisé à mauvais escient les enveloppes censées être dédiées aux enfants ayant des besoins particuliers. L'année dernière, une directive ministérielle autorisait même des directions à détourner l'argent vers d'autres dépenses générales. « Comment peut-on cautionner que l'argent pour un enfant dont les parents se sont battus pour faire toutes les démarches soit investi dans le fonds général d'un CPE ? On a vu des planchers chauffants être construits avec l'argent des enfants à besoins particuliers. Nous invitons le ministre à intervenir pour s'assurer que l'argent est dédié exclusivement aux enfants pour qui la subvention a été autorisée », ajoute Mme Grenon.